Agence régionale de santé (ARS) PROVENCE ALPES COTE D AZUR
Délégation départementale – HAUTES-ALPES
Téléphone :
Courriel : ars-paca-dt05-sante-environnement@ars.sante.fr

Affaire Suivie par : Laurence VOUTIER
Référence : Alerte n°70577
Date d'émission: 31/10/2025

Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau
EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
ADDUCTION D'EAU POTABLE
Prévu par le code de la santé publique

ALERTE SUR LA QUALITE DE L'EAU

IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT

Commune :	ETOILE-SAINT-CYRICE
Localisation :	FERME CHACOGNE - FERME CHACOGNE Chez Mr Gras Jean-Louis, n°189, "Ancienne Route", robinet cuisine
Point de surveillance :	0050000004501
Installation :	CHACOGNE ET BEAUJEU (ETOILE ST CYRICE) (UDI 005003921)
Date et heure de prélèvement :	29/10/2025 à 10:59
Motif de prélèvement :	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES
Id prélèvement ou reflab :	LSE2510-62670

Restriction des usages de l'eau destinée à la consommation humaine directe (boisson, préparation à base d'eau, lavage des dents) – Population générale

Recommandations / Observations de l'ARS :

Eau non conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine : présence de germes-test de contamination fécale.
INFORMER SANS DELAI LA POPULATION DESSERVIE PAR CE RESEAU DE NE PAS CONSOMMER CETTE EAU JUSQU'À NOUVEL ORDRE (boisson et lavage des dents).
FOURNIR DE L'EAU POTABLE AUX ABONNES A RAISON DE 2 litres/jour/personne à minima (eau embouteillée ou autre). L' usage reste possible pour la toilette, la douche, le ménage et l'arrosage des potagers.
En application de l'article L. 1321-4 du code de la santé publique, je vous demande d'engager toutes les mesures nécessaires à la recherche de la cause de la pollution (visite des captages et des alentours, des réservoirs, recherche de fuite,…) et de prendre les mesures correctives afin d'y remédier (nettoyage des ouvrages,…).
Si cette eau fait l'objet d'un traitement de désinfection (chlore , Ultra-Violet), il vous appartient de vérifier son bon fonctionnement.

L'Agence régionale de santé procèdera à de nouveaux prélèvements.

RESULTATS D'ANALYSES

Bactériologie - Non-conformité aux limites de qualité

Paramètre	Résultat	Unité	Norme mini	Norme maxi	Résultats définitifs
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	**56**	n/(100mL)		0	Oui
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	**39**	n/(100mL)		0	Oui
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	**12**	n/(100mL)		0	Oui

POUR INFORMATION :